YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le et de la publication le 10-10-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/JCLR/JFD

ARRÊTE N° 2005/401
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1°, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 13 novembre 1998 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté n° 2003/58 (série A), du 26 mars 2003, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Claude LE ROUX, Neuvième Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT la demande formulée les Ets PEGUES YERRES FIOUL situés 89, rue Charles de Gaulle, de pouvoir assurer la livraison de fioul sur le territoire communal,
IL CONVIENT d'autoriser cet établissement à circuler dans les zones interdites aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

ARRÊTE

Article ler : Les camions de livraisons des ETS PEGUES YERRES FIOUL, sont autorisés à circuler dans les rues interdites aux véhicules de plus de 3.5 T, afin d'assurer l'approvisionnement de leurs clients en produits de chauffage.

Article 2 : Monsieur le Commissaire Principal de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Sécurité et des Risques Urbains de la ville d'Yerres, Madame le Directeur des Services Techniques de la ville d'Yerres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 5 octobre 2005.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) -291

Jean-Claude LE ROUX

Adjoint au Maire,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation.